

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2010

RÉGULATION BANCAIRE ET FINANCIÈRE - (n° 2550)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 32

présenté par
M. Chartier-----
ARTICLE 2 BIS

I. – À la première phrase de l'alinéa 2, substituer par deux fois au mot :

« communautaires »,

les mots :

« de l'Union européenne ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 4, substituer au mot:

« communautaire »,

les mots :

« de l'Union européenne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.